

République Islamique de Mauritanie

Honneur / Fraternité / Justice

Ministère de l'Economie
et des Finances

Direction Générale du Budget

N° 0000000000 / D.G.B

الإسلامية
الجمهورية

الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف / إخاء / عدل

وزارة الاقتصاد والمالية

المديرية العامة للميزانية

رقم: _____ / م.ع.م

نواكشوط في 28 JAN 2008

المدير العام
Le Directeur Général

Circulaire

A

Monsieur les Secrétaires Généraux et Directeurs de Cabinet

Pour parvenir à une exécution mieux maîtrisée des dépenses publiques, certaines catégories de dépenses requièrent une vigilance particulièrement accrue de la part des gestionnaires et des organes de contrôle ministériels.

En effet, l'expérience des années précédentes a montré que, malgré les efforts entrepris, certaines dépenses dont notamment celles relatives au carburant et au téléphone ont été parmi les dépenses les moins suivies en terme de rationalisation et d'ordonnancement.

Pour palier à ces insuffisances, il vous est demandé de mettre œuvre les orientations ci-après et de veillez à leurs applications par vos services compétents:

Gestion de personnel non permanent

Il est impératif que vous preniez, dès à présent, les dispositions qui s'imposent pour que le personnel non permanent soit payé régulièrement et mensuellement.

Il vous est demandé à ce titre de procéder aux notifications de crédit dans les meilleurs délais et de veillez à ce que toutes les dépenses qui doivent se faire par notification de crédit soit notifiées conformément à la réglementation en vigueur.

Gestion des achats du carburant :

Il a été constaté que certains départements ne procèdent pas aux ordonnancements des factures de carburant après livraison de la part des fournisseurs. Ce manque de suivi, a entraîné pour certains départements des impayés de l'exercice précédant qui devront ressortir dans les DAPBI et être apuré en priorité.

A cet effet, il vous est demandé de veillez aux ordonnancements de vos commandes livrées dans les meilleurs délais.

Gestion des abonnements téléphoniques :

Il a été constaté l'existence d'arriérés sur les consommations téléphoniques alors que les crédits qui sont alloués sont limitatifs.

Ceci ne peut résulté que d'un mauvais suivi de cette catégorie de dépenses, car l'opérateur est tenu de respecter les crédits alloués à chaque ligne téléphonique et s'est engagé à mettre en réception toute ligne ayant dépassée les crédits qui lui sont alloués.

Il a été aussi remarqué que la facturation comporte des lignes non identifiées par certains utilisateurs.

Pour assurer un suivi rigoureux, il nécessaire :

- de procéder à un renouvellement systématique de vos abonnement en actualisant les enveloppes budgétaires en fonction des crédits ouverts par la loi de finances 2008.
- de s'assurer de l'exactitude, au moment du paiement, du contenu de la facture détaillée et de la faire viser par le service utilisateur.

Pour faire face à l'ensemble de cette situation et dans le but de prévenir les risques budgétaires qui peuvent en découler les contrôleurs financiers ministériels seront instruits à l'effet de s'assurer de la bonne exécution de cette circulaire.

Il s'assureront à ce titre de la liquidation des livraisons de carburant et s'abstenir de viser toute nouvelle commande de carburant pour les chapitres dont des bons de commandes de carburant livrées sont en attente d'ordonnancement ou n'ont pas été transmis au trésor pour règlement.

En outre, ils veilleront à la conformité de la facturation téléphonique aux listings des abonnements qui leur seront transmis par vos soins.

Ampliations

- MEF
- CFM

